



Confédération des Organismes Familiaux du Québec

Mémoire

Présenté à :

Madame Régine Laurent

Commission spéciale sur les droits des
enfants et la protection de la jeunesse

Décembre 2019



SOMMAIRE

QUI SOMMES-NOUS ?	3
1. INTRODUCTION	4
2. NOTRE DÉMARCHE	5
3. RÉSULTATS DE NOTRE CONSULTATION	7
4. ENJEUX PLUS SPÉCIFIQUES	11
L'adoption et la triade adoptive	11
Les particularités des familles immigrantes	13
Adolescence	15
CONCLUSION	16
SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS	17
REMERCIEMENTS	18
Annexe 1 : Notre questionnaire	19
Annexe 2 : Résultats de notre consultation	22



QUI SOMMES-NOUS ?

La Confédération des organismes familiaux du Québec (COFAQ) est née en 1972 du désir des organismes familiaux de se doter d'une structure démocratique de représentation qui puisse être porte-parole des familles. Depuis ses débuts, la COFAQ revendique une politique familiale globale auprès des instances publiques.

NOTRE MISSION

La COFAQ regroupe, soutient et représente ses organismes membres dans le but de promouvoir et défendre les intérêts de la famille, notamment, à l'égard des politiques publiques afin d'améliorer la qualité de vie des familles.

Afin de réaliser cette mission, nous nous appuyons sur des valeurs que nous partageons avec nos membres et une large proportion des familles québécoises :

- La famille élément de base de la société
- Les parents, premiers responsables des enfants
- Respect de la diversité des familles
- Égalité et équité entre les parents
- Coresponsabilité Famille/État dans l'amélioration des situations familiales.

La COFAQ défend une vision large de la famille qui inclue les individus tout au long de leur parcours de vie de 0 à 102 ans.

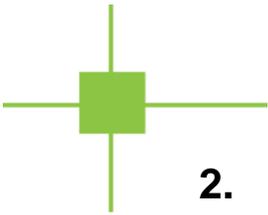


1. INTRODUCTION

La COFAQ a travaillé au développement du secteur communautaire famille dès sa fondation. Depuis le rattachement des organismes communautaires (OC) à un « ministère de port d'attache », la COFAQ représente les organismes communautaires famille (OCF) auprès du ministère de la Famille. Nos actions visent, entre autres, à défendre les familles en regroupant et en soutenant le développement d'organismes qui, comme nous, partagent une vision famille axée sur la prévention, le soutien aux familles et l'esprit communautaire.

Au fil des ans, nous sommes intervenus auprès des instances sur différents enjeux comme les ressources éducatives à la petite enfance, la politique familiale globale ou le droit de la famille. Nous travaillons également à regrouper des organismes autour d'enjeux spécifiques comme avec les maisons des grands-parents ou l'enjeu de la périnatalité. L'adoption au Québec fait partie des enjeux qui nous préoccupent. Travaillant en partenariat avec différents groupes en adoption, la COFAQ a développé une initiative visant à les regrouper et les aider à se structurer de manière plus formelle sous la forme d'un comité travail afin d'unir leur voix et de porter leurs demandes dont celle d'améliorer les services pré, péri et post adoption pour la triade adoptive.

Notre définition large de la famille (de 0 à 102 ans) et de ses besoins guide nos interventions auprès des instances gouvernementales. À bien des occasions, nous avons dénoncé le travail en silo qui prévaut entre les différents ministères, mais parfois aussi au sein des OC. Nous croyons que la *Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse* (CSDEPJ) offre une occasion d'améliorer les services sociaux dédiés aux jeunes en grande difficulté et à leur famille. Nous voulons aussi nous assurer que nos interlocuteurs comprennent mieux le rôle que les OC peuvent jouer parmi les différents réseaux d'intervention. Nous espérons de plus que le rôle des OC soit mieux reconnu, soutenu et bonifié dans les années futures.



2. NOTRE DÉMARCHE

La présente Commission a pour but « d'examiner les dispositifs de protection de la jeunesse, dans les différents réseaux d'intervention concernés, de manière à identifier les enjeux et obstacles et à formuler des recommandations sur les améliorations à apporter ». C'est le mandat que lui a donné le gouvernement. Mais le point déclencheur de cette commission est la maltraitance envers les enfants et la négligence faite aux enfants qui sont sous la bienveillance des services sociaux. Nous pourrions reprendre les mots de Camil Bouchard qui soutient qu'il faut définir la maltraitance, envers les enfants, comme un enjeu prioritaire de santé publique¹. Abordons ce que nous identifions comme malveillances de nos services et proposons des pistes de solutions.

Les organismes communautaires famille sont quotidiennement en contact avec des familles ayant des enfants. Les services offerts par ces organismes sont nombreux et variés. Récemment, à l'occasion de la Grande semaine des tout-petits, le ministre de la Famille, M. Mathieu Lacombe, s'exprimait ainsi :

« Je veux rappeler ... tout le travail réalisé par les organismes communautaires famille qui épaulent les familles à différentes étapes de la vie, les haltes-garderies communautaires qui favorisent la participation des familles à des activités et à des services de soutien, ainsi que le travail que réalisent les centres de pédiatrie sociale en communauté auprès des enfants les plus vulnérables. »²

Dans ce travail quotidien, les intervenants sont confrontés à des situations difficiles où la famille et les jeunes enfants ont besoin d'une attention particulière. Parfois, certains de ces OCF collaborent avec des services institutionnels de santé et services sociaux ou de la DPJ. Nous avons donc fait appel à nos membres afin qu'ils nous éclairent sur les liens qu'ils ont avec les services sociaux ou la DPJ et qu'ils nous proposent des pistes de solutions que nous pourrions déposer devant la Commission. À noter que certains de nos membres ne sont pas reconnus par le ministère de la Famille comme OCF, mais relèvent du MSSS.

Dans un premier temps, nous avons invité nos membres à répondre à un questionnaire sur : leurs liens avec les services sociaux, la protection de la jeunesse (DPJ) et les services juridiques, leurs évaluations de ses services et la perception des parents lorsqu'ils émettent des commentaires sur les interventions de ces services.³

¹ Voir mémoire de Camil Bouchard déposé devant la CSDEPJ.

https://www.csdepj.gouv.qc.ca/fileadmin/Fichiers_clients/Documents_depotes_a_la_Commission/P-011_Constat.pdf

² Voir : <https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/ministere/centre-presse/Nouvelles/Pages/nouvelle-2019-11-20.aspx>

³ Le questionnaire est disponible à annexe 1



Dans un deuxième temps, nous avons tenu une rencontre ZOOM avec les personnes ayant répondu au questionnaire afin de mieux comprendre leurs commentaires et nous aider à peaufiner le contenu du mémoire.

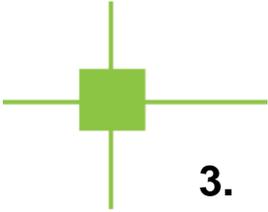
Le tout a été réalisé au cours du mois d'octobre.

Organismes ayant contribué à notre enquête maison :

- Association Emmanuel ;
- BCHM-Bureau de la Communauté Haïtienne de Montréal ;
- Deuil jeunesse ;
- Fondation de la Visite ;
- IFACEF- Institut de Formation et d'Aide communautaire à l'Enfant et à la Famille ;
- Le Petit Pont ;
- Lire et faire lire ;
- Maison des grands-parents de Villeray ;
- Maison des enfants Marie-Rose ;
- Mouvement retrouvailles ;
- PETALES Québec ;
- Premier Pas Montréal ;
- Rais-Ressource Adoption ;
- RePère -Relation d'entraide pour une paternité renouvelée
- SAFRIE-Soutien aux familles réfugiés et immigrantes de l'Estrie

Soulignons que ces organismes offrent des services variés auprès des familles. Sans faire une nomenclature exhaustive de tous les services offerts, mentionnons : Accueil des immigrants, support à la littératie ou aux devoirs, soutien à la triade adoptive, activité intergénérationnelle, accompagnement des parents avec nouveau-nés, développement des compétences paternelles, thérapie de couple et thérapie familiale, visites supervisées, etc. De plus, la plupart de ces organismes offrent des activités de formations, de référencement ou de socialisation. Ces OC contribuent par la diversité des approches et des différents services offerts aux familles à accroître le bien-être des parents et des enfants.

Nous remercions chaleureusement les personnes qui ont pris le temps de nous répondre et de contribuer à documenter et bonifier ce mémoire.



3. RÉSULTATS DE NOTRE CONSULTATION

Notre questionnaire a repris les trois composantes des services à la protection de la jeunesse identifiés par la Commission Laurent soit : les services sociaux, la protection de la jeunesse (DPJ) et les services juridiques. Soulignons que nos membres sont moins en contact avec les services juridiques. Bien qu'ayant reçu quelques réponses les concernant nous nous concentrerons sur les services sociaux et ceux de la DPJ. De plus, dans leurs activités quotidiennes, il ne semble pas avoir beaucoup de distance entre ces deux services. Par conséquent, nous les traiterons comme une seule entité.⁴

Les réponses à notre questionnaire montrent que plusieurs lacunes sont constatées par nos membres lorsqu'ils sont en relation avec les services sociaux. Un commentaire souvent entendu est celui de la nécessité de briser les silos entre les différents services dont bénéficient les familles (écoles, système de santé, DPJ, OC, OCF) et le besoin de développer des partenariats entre ces donneurs de services.

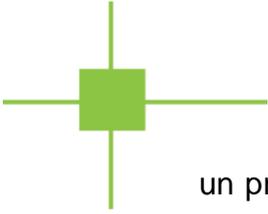
Selon certains, il faut améliorer la communication entre les différentes instances en supprimant la confidentialité entre les institutions. De plus, plusieurs manifestent le besoin de favoriser le développement d'une culture de continuum de services et le déploiement de l'offre pour la concrétiser.

Il est temps de se donner un outil de prévention et de soutien pour que les familles puissent obtenir des services quand un problème surgit et qu'elles sentent le besoin de recourir à des ressources extérieures. Les familles doivent sentir que les intervenants les accueillent sans préjugés ou sans idées préconçues. Les OC offrent précisément ce genre d'appui aux familles, mais encore faut-il que toutes les familles aient accès à de tels organismes.

La COFAQ a participé, en octobre dernier, à la rencontre de consultation du Comité-Conseil Agir-tôt⁵ qui s'interrogeait sur les meilleures pratiques pour s'assurer que les jeunes vulnérables n'échappent pas au système de protection de l'enfance. Plus récemment, elle participait au Forum sur la périnatalité de novembre dernier à Québec sous le thème *Réunis pour un projet porteur de vie*. Plusieurs intervenants ont souligné la pertinence de se doter d'un outil de départ pour que les familles puissent avoir recours aux ressources disponibles. Nous proposons de faire de l'avis de grossesse une porte d'entrée vers un support parental élargi. Celui-ci inclurait un accompagnement des parents vers les ressources pertinentes de la naissance à l'entrée à l'école, et ce dans

⁴ Un résumé des commentaires est disponible en annexe.

⁵ Comité-conseil *Agir pour que chaque tout-petit développe son plein potentiel*



un processus de prévention et de soutien. Un accompagnement qui pourrait être initié et entretenu par les donneurs de services.

Recommandation 1

Faire de l'avis de grossesse, une porte d'entrée vers les services aux familles dans une optique de prévention et d'accompagnement. Que la responsabilité de la continuité de service soit entre les mains du milieu et non des demandeurs de services.

Plusieurs de nos membres soulignent le manque de formation des intervenants en particulier un manque de sensibilité aux autres cultures, à la pauvreté ou encore vis-à-vis des pères. Il faut développer une approche positive des interventions auprès des familles. La notion de compétence des familles⁶ qu'a mise de l'avant le psychiatre Guy Ausloos n'est pas toujours perceptible dans les services sociaux. Nos membres pensent que ce sont les problèmes vécus par les familles qui retiennent l'attention des intervenants et non la famille dans sa complexité.

Il faut que les services sociaux s'inspirent du mouvement de la parentalité positive en s'appuyant sur les compétences et non sur les faiblesses des familles. Afin de renforcer le pouvoir d'agir des familles, nous croyons qu'il faut utiliser la formation comme un outil structurant pour favoriser une approche intersectorielle. Au-delà de la formation universitaire à travers laquelle les intervenants sont passés, il faut développer une approche qui permet le partage des connaissances entre les différents intervenants d'un même milieu. Ce partage de temps, de lieu d'échange, de rencontre permettra la construction du tissu social d'une communauté bienveillante⁷.

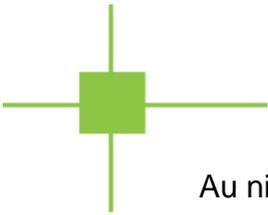
Recommandation 2

Développer un modèle de formation partagée par et pour la communauté (intervenants des services sociaux, du système scolaire, de la santé, des OC...) où les différents intervenants se rencontrent et bâtissent une communauté d'intervention.

⁶ AUSLOOS, Guy (1995). La compétence des familles. Genève, Erès

⁷ Voir mémoire de la Fondation du Dr Julien :

https://www.csdepj.gouv.qc.ca/fileadmin/Fichiers_clients/Documents_deposes_a_la_Commission/P-013_Memoire_Fondation_Dr_Julien.pdf



Au niveau de la structure, plusieurs de nos répondants ont souligné la grande instabilité du personnel, ce qui a pour conséquence d'affecter les interventions. Cette instabilité provoque des ruptures de services, des délais ou encore des incohérences dans la prestation de services. Il est difficile de déterminer ce qui favoriserait une plus grande stabilité du personnel, mais nos membres ont proposé quelques pistes de solutions. L'ajout de ressources, la simplification de la structure administrative ou encore la création de partenariat entre les OC et les services sociaux sont des solutions proposées par nos membres.

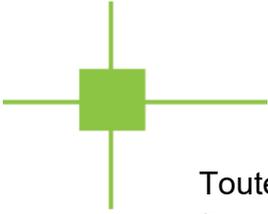
Recommandation 3

Mettre en place des politiques favorisant plus de stabilité des ressources qui interviennent auprès des enfants vulnérables et leur famille.

En tant qu'organisme famille national, nous sommes préoccupés du devenir des OCF actuels et de leur capacité à répondre aux besoins de leur clientèle. Nous avons donc posé à nos membres des questions en lien avec le rôle des OCF dans le continuum des services à la jeunesse.

Nous tenons à préciser que nous considérons que les OCF sont une partie des organismes communautaires qui offrent des services aux familles. Les OC s'attaquent à un ensemble varié de problématiques souvent liées à des enjeux familles. Ils sont bien souvent complémentaires aux services institutionnels existants. Nous pensons à des organismes comme Deuil Jeunesse ou encore Lire et faire lire. La COFAQ défend une vision large de la famille et une vision large des organismes famille.

Il est important de se demander si les OCF (et les OC qui ont une préoccupation famille) sont disponibles pour offrir du soutien aux familles avec enfants en grande difficulté. La réponse de nos membres est partagée. Selon certains, tous les organismes communautaires ne sont pas prêts à soutenir les familles avec enfants en grande difficulté. Le manque de financement et/ou de formations expliquerait cet état de fait. Par ailleurs, plusieurs d'entre eux nous font remarquer que souvent les OC sont perçus comme moins menaçants pour ces familles. Assurément que les OC peuvent participer à détecter certains problèmes et s'inscrire dans l'objectif d'Agir tôt visant à s'assurer qu'aucun enfant ne soit oublié.



Toutefois, il faut considérer que leur capacité d'intervenir dépend aussi de leur financement et de la formation des intervenants. Un financement plancher de base assurerait la mise en place précoce de services aux jeunes et leur famille. Abandonnons l'idée de maintenir les OC dans une dynamique de constante recherche de subventions temporaires pour faire survivre l'organisme.

Recommandation 4

Mieux soutenir les OC et les OCF pour un déploiement stable et prévisible de services aux populations les plus vulnérables, en respectant leurs compétences et en favorisant un financement à la mission suffisant et adéquat qui assure leur pérennité.

Rappelons également que plusieurs membres font des partenariats et de la concertation une pratique d'intervention afin d'offrir des services en continuité. Cette suggestion n'est pas nouvelle puisque la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse suggérait la même chose en 2015 dans *son Rapport sur la mise en œuvre de la loi sur la protection de la jeunesse*⁸.

Recommandation 5

Maintenir des sources de financement pour des instances de concertation afin d'assurer la flexibilité du tissu social de chaque communauté.

⁸ RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA LOI SUR LA PROTECTION DE LA JEUNESSE (ARTICLE 156.1 DE LA LPJ), novembre 2015, disponible ici :

http://www.cdpdj.qc.ca/Publications/Loi_protection_jeunesse_2015_Article_156.pdf, voir recommandations no : 12.



4. ENJEUX PLUS SPÉCIFIQUES

L'adoption au Québec et la triade adoptive

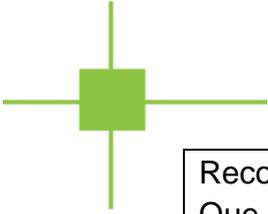
Dans les récentes années, divers organismes œuvrant auprès de la triade adoptive ont développé des liens de collaboration leur permettant d'échanger, de partager et de mieux communiquer. La COFAQ a, par son appui, aidé ces organismes en adoption à se réunir et se structurer de manière plus formelle. Depuis le projet de la loi 113, ce groupe d'organismes se concerta dans ses représentations pour moduler les changements législatifs qui affectent la vie des adoptés et adoptants du Québec.

Avec l'appui financier de la Fondation Lucie et André Chagnon, il a été possible d'effectuer un exercice de réflexion stratégique qui a mené à la création d'un comité-adoption dont la mission est de favoriser le mieux-être de la triade adoptive par voie de l'échange, de la concertation et de la défense des intérêts des personnes adoptées, des parents adoptifs et des parents d'origine. Le comité-adoption a déposé son propre mémoire et la COFAQ fait siennes toutes les recommandations qui y sont faites.

Nous pensons qu'il est important de comprendre que l'adoption au Québec a beaucoup évolué dans le temps. Aujourd'hui, l'adoption plénière ou l'adoption en banque mixte touche les enfants qui sont parmi les plus vulnérables. Ce sont des enfants sur qui une attention particulière des services sociaux est nécessaire et devrait le rester tout au long de leurs parcours de vie. L'adoption en soi n'efface pas les torts qu'a pu subir un enfant. D'emblée, nous soulignons que le parcours de vie de l'adopté est parsemé d'embûches et que, dans une perspective de prévention, nous devrions considérer les adoptés et les adoptants comme vivant dans un contexte de vulnérabilité. La triade adoptive nécessite une attention particulière tout au long de son cheminement.

En ce sens, il est absolument nécessaire d'inscrire l'adoption dans un processus en pré, péri et post adoption. Cette vision pourra se déployer par du soutien auprès des adoptés et des adoptants spécifiques à leurs besoins, des formations sur l'état des connaissances, mais aussi en créant des lieux ou des occasions de concertations pour les intervenants en adoption du milieu communautaire ou institutionnel. Il est aussi pressant que le MSSS fasse un état des lieux de l'adoption au Québec en tenant compte de l'adoption plénière, l'adoption en banque mixte et l'adoption intra-familiale. Sans oublier l'évolution de l'adoption du passé et adoption actuelle.

Si l'adoption est perçue pour une minorité d'enfants comme la voie à privilégier afin d'agir « dans l'intérêt de l'enfant » encore faut-il que ce choix soit soutenu bien après le jour du jugement d'adoption.



Recommandation 6

Que le MSSS développe un plan d'action spécifique en adoption, élaboré avec la participation des groupes communautaires œuvrant auprès de la triade adoptive, afin de considérer l'ensemble des enjeux et des services à développer pour la triade adoptive dans toutes les régions du Québec.

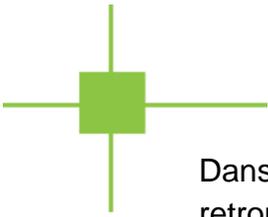
En 2018 le législateur a, avec la loi 113, amené une nouvelle forme d'adoption, un changement de culture de celle-ci. Nous avons suivi le cheminement de ce projet avec les organismes voués à l'adoption. À plusieurs occasions nous avons demandé au législateur de se munir d'un système d'évaluation de ces changements pour le bien des enfants. Un tel mécanisme existe pour la Loi sur la protection de la jeunesse (ARTICLE 156.1 DE LA LPJ) et pourrait servir de modèle à notre proposition.

Recommandation 7

Inclure dans le plan d'action en adoption, un mécanisme d'évaluation de la mise en œuvre de la loi sur l'adoption au Québec et le dépôt de ces évaluations à tous les cinq ans devant l'Assemblée nationale.

De plus, la loi 113 a permis de faciliter les retrouvailles entre les adopté.e.s et leurs parents biologiques, une revendication que portait le Mouvement Retrouvailles depuis de nombreuses années. Nous avons salué cette avancée. Toutefois, pour les adopté.e.s plus jeunes, cette reconnaissance du « droit à nos origines » s'est concrétisée en permettant, dès l'âge de 14 ans, d'accéder à son identité d'origine, ainsi qu'à celle de ses parents biologiques, à l'insu des parents adoptants.

L'enjeu des retrouvailles constitue un moment charnière que l'on ne peut prendre à la légère selon nos partenaires en adoption. Tout en comprenant que les jeunes de cet âge ont certains droits légitimes, rappelons qu'au cœur même d'un processus d'adoption, les parents adoptants sont questionnés, évalués et choisis pour leurs compétences et devraient être considérés comme des alliés tout au long de leur parcours de vie avec l'enfant. Retenons aussi que la grande majorité des adoptions se font en banque mixte ou la question du secret des origines n'est pas vraiment le principal souci.



Dans la démarche de recherche de ses origines, les parents adoptants peuvent se retrouver à ignorer que les services d'adoption de l'État entament des démarches très délicates avec et pour leurs enfants, sans que ceux-ci soient informés. En commission parlementaire, le législateur a refusé d'entendre le bon sens de l'argumentaire des adoptants. Nous faisons donc nôtre la proposition du comité en adoption de favoriser la création d'un service d'accompagnement aux retrouvailles pour la triade adoptive.

Recommandation 8

Rendre obligatoire l'accompagnement de la triade adoptive lorsqu'un ou une adopté.e entreprend des démarches afin de prendre contact avec ses parents biologiques, notamment entre 14 et 18 ans.

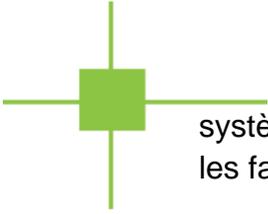
Les particularités des familles immigrantes

L'immigration est intimement liée à la sphère familiale. Comme le dit Michèle Vatz Laaroussi, « nombreux sont ceux qui viennent pour assurer un meilleur avenir à leurs enfants, pour leur permettre d'acquérir en terre d'exil une éducation inaccessible au pays d'origine, ou encore pour protéger leur vie et leur enfance comme pour les immigrants des guerres de cette fin de siècle ». La sélection des immigrants au Québec privilégie notamment les familles avec de jeunes enfants ainsi que les adultes en âge de travailler et de procréer. De fait, 90 % des immigrants admis au Québec entre 2010 et 2014 étaient âgés de moins de 45 ans, et 21 % de l'ensemble se composait d'enfants âgés de 0 à 14 ans.⁹ Au Québec, 32,6 % des bébés sont nés d'au moins un parent né à l'étranger en 2018. Cette proportion a connu une augmentation depuis 1998, alors qu'elle était de 19,7 %.¹⁰ Force est de constater que les services sociaux devraient être sensibilisés à cette réalité.

Parmi les constatations faites par nos partenaires, dont le BCHM, notons celui du manque de sensibilité culturelle qui persiste dans nos services sociaux bien que certaines communautés (ex de la communauté haïtienne) soient implantées au Québec depuis plusieurs décennies. Le Québec est une société ouverte sur l'immigration depuis longtemps, mais nous constatons que « l'incompréhension interculturelle », comme le nomme le SAFRIE, se perpétue. Nous réitérons l'importance de développer un modèle de services partagés par et pour la communauté (intervenants des services sociaux, du

⁹ Voir quelle famille ? Printemps 2016, volume 4, numéro, https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/Famille/chiffres-famille-quebec/bulletin_quelle_famille/Pages/print-2016-vol4-no1.aspx

¹⁰ Dans quels environnements grandissent les tout-petits du Québec ? Portrait 2019. <https://tout-petits.org/img/rapports/2019/Portrait-2019-Observatoire-tout-petits.pdf>



système scolaire, des OC, etc.) où tous travaillent à bâtir et à faire évoluer les jeunes et les familles dans le respect transculturel.

Dans le plus récent colloque de l'Association Racines auquel la COFAQ a contribué à l'organisation, la Dre Garine Papazian-Zohrabian¹¹ a rappelé l'importance de la collaboration-école, famille et communauté. Dans son intervention, elle souligne qu'il faut s'intéresser aux traumatismes pré, péri et post migratoire afin d'en comprendre les impacts dans le parcours de vie des personnes immigrantes.

Le parcours de l'immigrant est semé de défis et d'obstacles (deuil, choc culturel, adaptation...). Nous croyons que le développement des services en péri et post immigration doit se réaliser dans un contexte de collaboration entre les ministères tels que celui de la Famille, celui de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, ainsi que celui de la Santé et des Services sociaux. Cette collaboration doit s'inscrire également dans une approche transculturelle et se concrétiser au-delà des premières années de vie de l'immigrant au Québec. Elle doit exister au-delà des 5 ans dévolus à l'intégration. Les premières années qui suivent, l'arrivée de la personne immigrante sont importantes, mais il semble pertinent d'avoir une vision qui inclut les difficultés qui surviennent à plus long terme comme les conflits qui peuvent subvenir notamment pour des questions particulièrement sensibles de l'éducation des enfants.

Recommandation 9

Que des mécanismes de concertation interministérielle soient mis en place afin de développer des services transculturels accessibles partout au Québec et que les OCF soient considérés comme des acteurs clés au cœur de ce mandat d'intégration.

Recommandation 10

Développer un modèle d'adaptation des pratiques d'intervention auprès des familles immigrantes qui soit partagé par la communauté.

Recommandation 11

S'assurer que les services sociaux soient plus transparents en respectant, pour les familles immigrantes, le droit à un accompagnement externe, à un interprète et aux appels administratifs.

¹¹ Rapport synthèse, Santé mentale et migration, Colloque social 2019, bientôt disponible sur notre site



Adolescence

Dans un récent mémoire sur la politique familiale au Québec¹², nous demandions que le ministère de la Famille ne se perçoive pas comme le ministère des 0-5 an, ou le 0-8 an, mais bien le ministère des familles dans toutes leurs déclinaisons et toutes les saisons de la vie, dont celle de l'adolescence. Cette remarque s'applique également aux OC et aux intervenants afin de mieux comprendre les besoins des familles avec adolescents.

Nous avons constaté, dans nos rapports avec nos membres et nos partenaires, un manque de ressources dédiées aux familles avec adolescents. Ce manque se manifeste souvent lorsque les jeunes atteignent l'âge légal de la scolarisation (16 ans) ou encore comme nous l'avons mentionné plus haut avec l'âge de consentement (14 ans). Ce problème de barrière peut aussi se manifester autour du choc des 18 ans où la transition entre les programmes jeunesse et les programmes pour adultes n'est articulée par personne. Pensons aussi à ses familles vulnérables et stigmatisées qui évitent d'interpeller des services d'aide parce qu'ils conçoivent difficilement pouvoir recevoir de l'aide sans être jugés.

La commission des droits de la personne avait mentionné ce problème (lors du passage vers l'âge de 18 ans) dans son évaluation de 2015.¹³ Les transitions à différents âges sont bien souvent des étapes difficiles, en particulier pour les adolescents. Dans tous les cas, il y a une nécessité de s'interroger sur ces automatismes trop rigides qui propulsent les jeunes et leur famille d'un état à un autre sans la présence de mécanismes de transition.

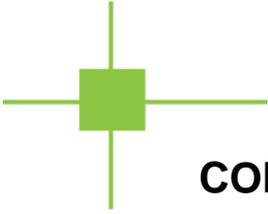
Pour toutes ces périodes de transitions, nous réclamons du soutien aux familles. Nous souhaitons aussi que les services sociaux assument le fait qu'ils ne sont que de passage dans la vie des jeunes et de leur famille. Outiller les familles de façon préventive est porteur pour leur bien-être et celui de notre collectivité. Les parents d'adolescents ont besoin d'être liés et réseautés à leur communauté par l'implication intersectorielle des milieux scolaires et communautaires pour leur apporter du soutien.

Recommandation 12

Mettre en place des services et mécanismes de prévention qui permettent aux jeunes et leurs parents d'être mieux soutenu dans les différentes transitions de leur parcours de vie.

¹² Mémoire sur la politique familiale, disponible sur notre site...

¹³ RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA LOI SUR LA PROTECTION DE LA JEUNESSE (ARTICLE 156.1 DE LA LPJ), novembre 2015, op. cit., voir recommandations no : 14.



CONCLUSION

Notre société a reconnu le besoin de soutenir le mieux possible les plus jeunes dans leur développement. Cette orientation s'incarne dans les actions de prévention que l'on nomme l'Agir tôt et que la COFAQ appuie pleinement. Le travail de la CSDEPJ doit aussi s'inscrire dans ce choix de société. L'Agir tôt repose sur une vision de prévention remarquable, mais il faudra que le Québec poursuive l'**Agir Tôt**, avec **bienveillance** et en **continuum** tout au long du développement de l'enfance.

Notre mémoire pourrait se résumer en ces mots, soutenir et accompagner. Soutenir et accompagner les tout-petits et les adolescents, mais aussi les parents en s'appuyant sur leurs forces et leurs compétences.

Pour les intervenants, tant au niveau institutionnel que dans les organismes communautaires, le soutien et l'accompagnement passent par la formation continue.

Soutenir également les organismes communautaires qui ont développé au cours des années une expertise qui est variée et souvent différente des milieux institutionnels. Accompagner l'initiative des organisations communautaires qui sont prêtes à s'investir pour développer de nouvelles approches, de nouveaux projets et des collaborations afin de s'assurer que notre jeunesse évolue dans une société bienveillante.

Cependant, les organismes communautaires n'ont pas toutes les ressources pour y parvenir. Afin qu'ils puissent participer pleinement à soutenir les plus vulnérables, des investissements concrets seront nécessaires pour permettre aux organismes communautaires de se développer.



SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS

Recommandation 1 : Faire de l'avis de grossesse, une porte d'entrée vers les services aux familles dans une optique de prévention et d'accompagnement. Que la responsabilité de la continuité de service soit entre les mains du milieu et non des demandeurs de services.

Recommandation 2 : Développer un modèle de formation partagée par et pour la communauté (intervenants des services sociaux, du système scolaire, de la santé, des OC...) où les différents intervenants se rencontrent et bâtissent une communauté d'intervention.

Recommandation 3 : Mettre en place des politiques favorisant plus de stabilité des ressources qui interviennent auprès des enfants vulnérables et leur famille.

Recommandation 4 : Mieux soutenir les OC et les OCF pour un déploiement stable et prévisible de services aux populations les plus vulnérables, en respectant leurs compétences et en favorisant un financement à la mission suffisant et adéquat qui assure leur pérennité.

Recommandation 5 : Maintenir des sources de financement pour des instances de concertation afin d'assurer la flexibilité du tissu social de chaque communauté.

Recommandation 6 : Que le MSSS développe un plan d'action spécifique en adoption, élaboré avec la participation des groupes communautaires œuvrant auprès de la triade adoptive, afin de considérer l'ensemble des enjeux et des services à développer pour la triade adoptive dans toutes les régions du Québec.

Recommandation 7 : Inclure dans le plan d'action en adoption, un mécanisme d'évaluation de la mise en œuvre de la loi sur l'adoption au Québec et le dépôt de ces évaluations à tous les cinq ans devant l'Assemblée nationale.

Recommandation 8 : Rendre obligatoire l'accompagnement de la triade adoptive lorsqu'un ou une adopté.e entreprend des démarches afin de prendre contact avec ses parents biologiques, notamment entre 14 et 18 ans.

Recommandation 9 : Que des mécanismes de concertation interministérielle soient mis en place afin de développer des services transculturels accessibles partout au Québec et que les OCF soient considérés comme des acteurs clés au cœur de ce mandat d'intégration.

Recommandation 10 : Développer un modèle d'adaptation des pratiques d'intervention auprès des familles immigrantes qui soit partagé par la communauté.

Recommandation 11 : S'assurer que les services sociaux soient plus transparents en respectant, pour les familles immigrantes, le droit à un accompagnement externe, à un interprète et aux appels administratifs.

Recommandation 12 : Mettre en place des services et mécanismes de prévention qui permettent aux jeunes et leurs parents d'être mieux soutenu dans les différentes transitions de leur parcours de vie.



REMERCIEMENTS

Le présent document a été rédigé en collaboration avec différents membres et partenaires.

Nous réitérons nos remerciements à ces personnes qui nous ont éclairés sur les différents enjeux soulevés par la Commission.

Nous remercions également les membres du conseil d'administration qui nous ont apporté leur appui tout au long de ce processus et ont collaboré à la rédaction finale de ce document. Les membres du Conseil d'administration de la COFAQ ont approuvé le contenu de ce document.

Le présent document a été rédigé par Marie Simard, directrice générale de la COFAQ et Paul Bégin, agent à la recherche et la rédaction. Christelle Ahouassou a collaboré à la rédaction de ce document et à sa révision.



Annexe 1 : Notre questionnaire

Introduction au sondage :

La COFAQ se prépare à déposer un mémoire à la *Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse*, la Commission Régine Laurent.

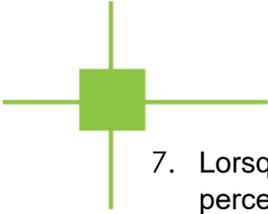
Cette commission a pour but « *d'examiner les dispositifs de protection de la jeunesse, dans les différents réseaux d'intervention concernés, de manière à identifier les enjeux et obstacles et à formuler des recommandations sur les améliorations à apporter.* »

La Commission Laurent se propose d'examiner l'ensemble des composantes de notre système de protection de la jeunesse soit les services sociaux, la DPJ et les services juridiques sans omettre la contribution des autres acteurs concernés comme les organismes communautaires.

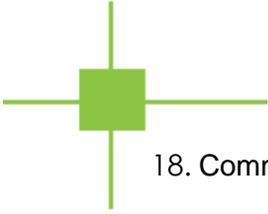
Important :

Dans ce questionnaire, nous faisons une distinction entre les services sociaux dispensés par le MSSS (par exemple les intervenants des CLSC) et les services de la Protection de la Jeunesse (DPJ) afin de mieux comprendre vos interactions avec chacun.

1. Votre organisme a-t-il des contacts réguliers avec les services sociaux ?
Oui Non
Si oui, donnez-nous des exemples _____
Si non, passez à la question : 9
2. Comment décririez-vous de façon générale vos interactions avec les services sociaux : _____
3. Avez-vous déjà rencontré certaines difficultés avec les services sociaux ?
Oui Non
Donnez des exemples : _____
4. Pouvez-vous identifier, dans vos interactions avec les services sociaux, des enjeux ou des obstacles à la concertation entre eux et votre organisme ? _____
5. Pouvez-vous suggérer des éléments de solutions pour améliorer la prise en charge collective des enfants en besoin de protection en ce qui concerne vos interactions avec les services sociaux?: _____
6. Dans vos interactions avec les services sociaux, est-ce que les tâches et les responsabilités de chacun des intervenants, en particulier votre organisme, sont bien expliquées et bien encadrées ? _____



7. Lorsque les parents qui reçoivent des services sociaux vous en parlent, quels sont leurs perceptions et les commentaires qu'ils vous font : _____
8. De façon générale, pouvez-vous suggérer des améliorations à apporter dans l'organisation ou le financement des services sociaux afin d'assurer des services de qualité, diligents et adaptés aux besoins des enfants et de leur famille ? _____
9. Votre organisme a-t-il des contacts réguliers avec les services de la DPJ ?
Oui Non
Si oui, donnez-nous des exemples _____
Si non, passez à la question : 16
10. Comment décririez-vous de façon générale vos interactions la DPJ : _____
11. Avez-vous déjà rencontré certaines difficultés avec les services de la DPJ ?
Oui Non
Donnez des exemples : _____
12. Pouvez-vous identifier, dans vos interactions avec les services de la DPJ, des enjeux ou des obstacles à la concertation entre eux et votre organisme?: _____
13. Pouvez-vous suggérer des éléments de solutions pour améliorer la prise en charge collective des enfants en besoin de protection en ce qui concerne vos interactions avec les services de la DPJ ? _____
14. Dans vos interactions avec la DPJ, est-ce que les tâches et les responsabilités de chacun des intervenants, en particulier votre organisme, sont bien expliquées et bien encadrées ? _____
15. Lorsque les parents des enfants qui reçoivent des services de la DPJ vous en parlent, quels sont leurs perceptions et les commentaires qu'ils vous font : _____
16. De façon générale, pouvez-vous suggérer des améliorations à apporter dans l'organisation ou le financement de la DPJ afin d'assurer des services de qualité, diligents et adaptés aux besoins des enfants et de leur famille ?
Oui Non
Commentaires _____
17. Votre organisme a-t-il des contacts réguliers avec les différents paliers des services juridiques en lien avec les services de la protection de la jeunesse ?
Oui Non
Si oui, donnez-nous des exemples _____
Si non, allez à la question 27



18. Comment décririez-vous de façon générale vos interactions avec les services juridiques ? _____
19. Avez-vous déjà rencontré certaines difficultés avec les services juridiques en lien avec les services sociaux ou la protection de la jeunesse ?
Oui Non
Donnez des exemples : _____
20. Pouvez-vous identifier, dans vos interactions avec ces services juridiques, des enjeux ou des obstacles à la concertation entre eux et votre organisme ? _____
21. Pouvez-vous suggérer des éléments de solutions pour améliorer la prise en charge collective des enfants en besoin de protection en ce qui concerne vos interactions avec les services juridiques en lien avec les services de la protection de la jeunesse ? _____
22. Dans vos interactions avec les services juridiques, est-ce que les tâches et les responsabilités de chacun des intervenants, en particulier votre organisme, sont bien expliquées et bien encadrées ? _____
23. Lorsque les parents qui ont recours aux différents paliers des services juridiques vous en parlent, quels sont leurs perceptions et les commentaires qu'ils vous font : _____
24. De façon générale, croyez-vous que l'organisation et le financement des services juridiques en lien avec les services de la protection de la jeunesse assurent des services de qualité, diligents et adaptés aux besoins des enfants et de leur famille ?
Oui Non
Commentaires _____
25. Pouvez-vous suggérer des améliorations à apporter dans l'organisation des services juridiques en lien avec les services sociaux ou ceux de la protection de la jeunesse ? _____
26. Croyez-vous qu'il soit nécessaire de revoir le cadre législatif et l'application de la Loi sur la protection de la jeunesse afin d'améliorer l'intervention sociale auprès des enfants ? _____
27. Selon vous, est-ce que le réseau des organismes communautaires est bien outillé pour faire face aux situations complexes des jeunes en besoin de protection et de leurs familles ? _____
28. Comment pourrait-on mieux soutenir les organismes communautaires pour améliorer leurs services auprès de ces jeunes en besoin de protection et leurs familles ? _____



Annexe 2 : Résultats de notre consultation

Critiques principales

Services sociaux, DPJ (les mêmes constats pour ces services)

- Manque de ressources
- Manque de formation des intervenant.e.s (approche punitive, trop rigide, peu de sensibilité culturelle) ou sexistes (les pères ont toujours tort)
- Trop de bureaucratie (suivent le protocole plutôt que les personnes humaines)
- Délais trop longs
- Écoute présente, mais insuffisante
- Manque de confiance envers les OC (réflexe de caste ou de supériorité)
- Parfois les rôles de chacun sont mal définis,
- manque d'expériences des intervenant.e.s,
- recherchent les dysfonctionnements plutôt que les compétences

Comment se sentent les parents ?

- Variables, très rarement positives
 - Se sentent juger
 - Ont souvent peur de se faire enlever leurs enfants)
 - Interventions souvent vues comme trop intrusives (ingérence)
 - La DPJ a une vision négative des familles (les parents se sentent des mauvais parents)
 - Manque de sensibilité envers les minorités (cultures différentes)
 - Perceptions plus positives si les services reçus correspondent à leurs demandes
- Services juridiques (moins de contacts, peu de récriminations)
Nos membres sont moins en contact avec les services juridiques
Peu de critiques
 - Suggestions pour améliorer la situation selon nos membres
 - Services sociaux, DPJ
 - Plus d'intervenant.e.s
 - Plus de stabilité dans les postes
 - Décloisonner les découpages en tranches d'âge (0-5 an versus 6-12 ans...) ou en problématiques (adultes, santé mentale...)
 - Mieux connaître les OC
 - Leur faire confiance (respect)
 - Travailler en partenariat
 - Favoriser la co-intervention



- Toujours mettre les enfants au cœur des interventions,
- s'inspirer des meilleures pratiques (les faire connaître)
- Services juridiques
 - Réduire les délais
 - Améliorer la communication entre les différentes instances : supprimer la confidentialité entre les corporations.
 - Traiter les cas avec humanisme et gros bon sens.
- Ce que les organismes communautaires peuvent offrir
Les organismes sont-ils bien outillés pour faire face aux situations complexes des jeunes en besoin de protection et de leurs familles ?

2 visions

NON

- Tous les OC ne sont pas prêts, manque de financement ou de formations
- Parfois, le sous-financement est la cause du manque de formation ou de l'incapacité de recruter
- L'amour ne suffit pas
- Travail en silo (vrai aussi pour les OC)

OUI

- Mais, les OC sont moins menaçants pour les enfants et les familles
- Les OC pourraient être un avantage dans les signalements
- S'assurer que les OC soient mieux formés et préparés
- Expertises différentes, mais peuvent être efficaces